



**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION

PROJET D'ETABLISSEMENT

Adresse du siège : 13 rue du Général de Gaulle - 77120 Coulommiers

www.coulommierspaysdebrie.fr



seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

Lieux d'accueil

Structure Multi-Accueil « L'Eveil du Pays Créçois »

3 rue de la Chapelle

77580 Crécy-La-Chapelle

Tél : 01.64.63.43.61 / 43.60

leveil@coulommierspaysdebrie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45



Structure Multi-Accueil « Bulle d'Eveil »

9 rue de Montguillon

77860 Saint-Germain-Sur-Morin

Tél : 01.64.63.39.84 / 39.85

bulledeveil@coulommierspaysdebrie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45



Structure Multi-Accueil « Les Lucioles »

2 place de l'Île de France

77120 Coulommiers

Tél : 01.64.75.30.98 / 34.99

leslucioles@coulommierspaysdebrie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45



Structure Multi-Accueil « Bulle à Malice »

11 rue de l'Aître

77120 Coulommiers

Tél : 01.64.20.12.08 / en cours

bulleamalice@coulommierspaysdebrie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45



Structure Crèche Familiale « Les Cigales »

2 place de l'Île de France

77120 Coulommiers

Tél : 01.64.75.30.95 / 38.92

lescigales@coulommierspaysdebrie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 7h à 19h
(bureau : de 8h30 à 18h)



Structure Halte-Garderie Itinérante « Mille Pattes »

Jardin des Bambins

1 avenue Joffre

77120 Coulommiers

Tél : 09.64.49.75.64 / 06.76.83.08.22

millepattes@coulommierspaysdebrie.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h
Le mardi et jeudi de 14h à 17h



Table des matières

1	Préambule	5
1.1	Historique	5
1.2	Situation géographique	5
1.3	Fiche d'identité et fonctionnement	7
1.3.1	Missions et objectifs des EAJE	7
1.3.2	Définition du projet d'établissement ou de service	8
2	Le projet social.....	10
3	Le projet d'accueil	14
3.1	Modes d'accueil.....	14
3.1.1	Les types d'accueil - procédures et critères d'attribution des places, minima sociaux, enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique.....	14
3.2	Services aux familles.....	14
3.3	Sécurité des locaux, des équipements et des personnes.....	15
3.4	Moyens humains	16
3.4.1	L'équipe au sein des établissements d'accueil, l'organigramme du personnel des structures	16
3.4.2	Les services supports.....	16
3.4.3	Le suivi de la santé et du développement psychomoteur des enfants.....	18
3.4.4	La formation du personnel	19
3.4.5	L'accueil des stagiaires	19
3.4.6	Bilans / évaluations, améliorations	20
3.4.6.1	Au sein de l'établissement.....	20
3.4.6.1.1	En collectif avec les équipes du mode d'accueil	20
3.4.6.1.2	En individuel accompagnement d'un professionnel	20
3.4.6.1.3	Avec le service ou organisme gestionnaire	21
3.5	Les moyens matériels	21
3.6	Les moyens financiers	21
3.7	Les partenaires	21
3.8	Communication	22
4	Le projet éducatif (descriptif) et pédagogique (analytique)	22
4.1	L'accueil	25
4.1.1	Favoriser un accueil de qualité pour l'enfant et sa famille à son arrivée	25
4.1.2	Maintenir un accueil de qualité sur la continuité	26
4.2	L'éveil.....	26

4.2.1	Soutenir l'épanouissement/l'éveil de l'enfant	26
4.2.2	Accompagner l'enfant dans la découverte de son environnement humain et matériel	26
4.2.3	Proposer une variété de supports pédagogiques	26
4.3	Les soins.....	26
4.3.1	Répondre aux besoins individuels de l'enfant dans un cadre collectif	27
4.3.2	Développer une relation privilégiée enfant/adulte	27
4.3.3	Respecter l'intimité de l'enfant.....	27
4.4	Les repas.....	27
4.4.1	Respecter le développement de l'enfant.....	27
4.4.2	Proposer une alimentation saine et variée	27
4.4.3	Privilégier une ambiance favorable à la prise des repas	27
4.5	Le sommeil.....	28
4.5.1	Répondre au besoin de repos/sommeil individuel de l'enfant dans un cadre collectif.....	28
5	La place des familles.....	29

1 Préambule

1.1 Historique

Une Communauté d'agglomération nouvellement constituée

La Communauté d'agglomération forme un territoire issu de deux fusions successives. La première, en 2018, a rassemblé la **Communauté de communes du Pays de Coulommiers et la Communauté de communes du Pays Fertois**. La seconde, effective depuis le 1^{er} janvier 2020, a permis d'accueillir **12 communes supplémentaires**, qui faisaient partie jusqu'alors de la Communauté de communes du Pays Créçois.

Au préalable, la Communauté de communes du Pays de Coulommiers résultait déjà de la fusion de **trois intercommunalités préexistantes**, organisée en deux temps : la Communauté de communes de la Brie des Templiers et la Communauté de communes Avenir et Développement du Secteur des Trois Rivières tout d'abord, rejointes en 2017 par la Communauté de communes de la Brie des Moulins, qui comportait quatre communes : Guérard, Pommeuse, Faremoutiers et Dammartin-sur-Tigeaux.

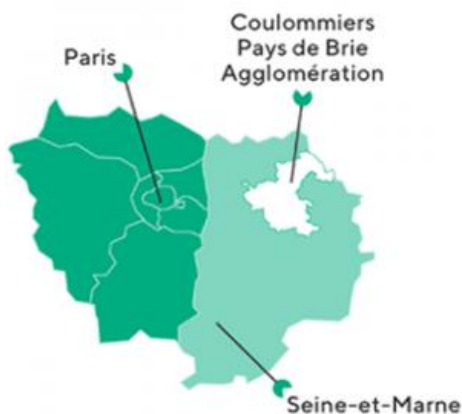
Le territoire intercommunal, qui figure déjà parmi les plus peuplés du département, comptabilise aujourd'hui près de **93 000 habitants et 54 communes** : *Amillis, Aulnoy, Bassevelle, Beauthail-Saints, Bussièrès, Boissy-le-Châtel, Bouleurs, Chailly-en-Brie, Chamigny, Changis-sur-Marne, Chauffry, Chevru, Citry, Coulommes, Coulommiers, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Dagny, Dammartin-sur-Tigeaux, Faremoutiers, Giremoutiers, Guérard, Hautefeuille, Jouarre, La Celle-sur-Morin, La Haute-Maison, La Ferté-sous-Jouarre, Luzancy, Maisoncelles-en-Brie, Marolles-en-Brie, Mauperthuis, Méry-sur-Marne, Mouroux, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Pézarches, Pommeuse, Reuil-en-Brie, Sâacy-sur-Marne, Saint-Augustin, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sainte-Aulde, Sammeron, Sancy-les-Meaux, Sept-Sorts, Signy-Signets, Tigeaux, Touquin, Ussy-sur-Marne, Vaucourtois, Villiers-sur-Morin, Voulangis.*

L'intercommunalité est composée à plus de **80 % de petites communes** puisque 43 communes comptent moins de 2000 habitants. Plus de 16 % de la population réside à Coulommiers, seule commune de plus de 10 000 habitants du territoire.

1.2 Situation géographique

Un positionnement géographique porteur d'une cohérence territoriale

Par son positionnement géographique, au cœur de la Brie laitière, aux portes de Paris et des grandes infrastructures franciliennes, la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie présente **une situation intermédiaire, périurbaine, entre ruralité et forte pression de développement**.

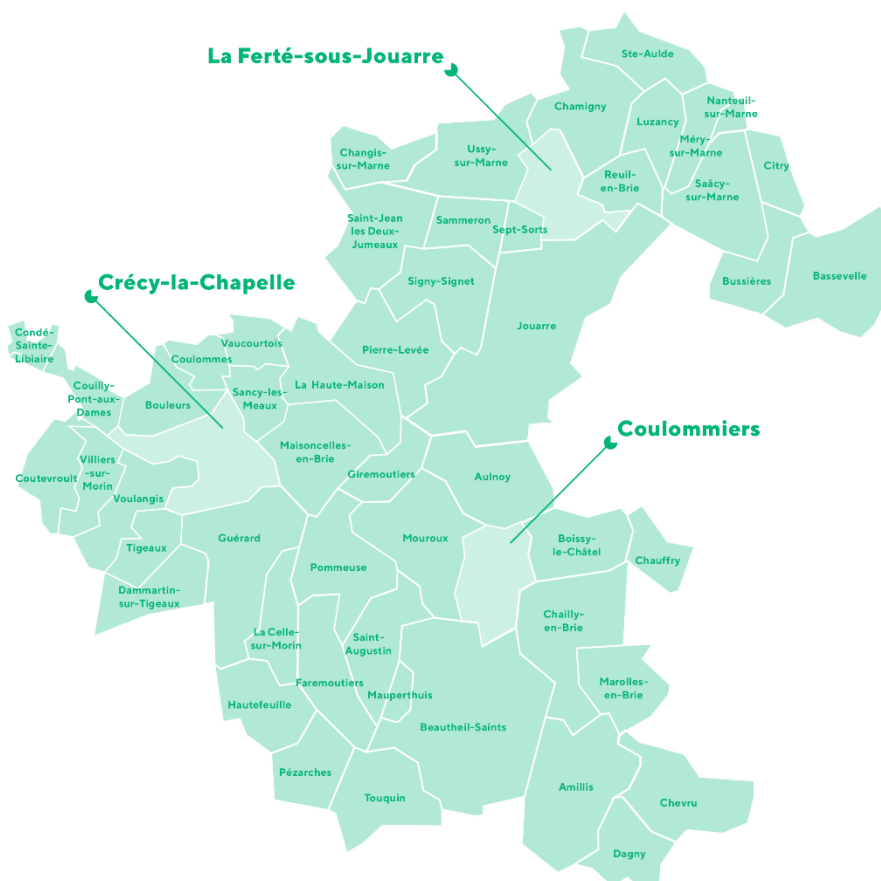


La Brie laitière apparaît comme une région définie par ses coutumes, ses paysages et son histoire, un espace traditionnel d'élevage laitier produisant le fromage de Brie. L'agglomération joue ainsi, au cœur de ce vaste territoire, le rôle d'un **espace périurbain à tendance rurale**, aussi bien pour la région Ile-de-France que pour la province.

Située à proximité de pôles économiques majeurs (Meaux, Marne-la-Vallée...) qui emploient de nombreux habitants résidant sur le territoire, l'agglomération se positionne ainsi comme **un trait d'union entre Paris et les espaces ruraux plus à l'Est**.

Une structuration autour de trois pôles de proximité

- Crécy-la-Chapelle (4392 habitants)
- La Ferté-sous-Jouarre (9651 habitants)
- Coulommiers (14 947 habitants)



1.3 Fiche d'identité et fonctionnement

1.3.1 Missions et objectifs des EAJE

Ce sont des établissements qui accueillent des enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans. Cinq ans pour les enfants en situation de handicap.

Elles ont pour missions de :

- Contribuer à l'éveil de l'enfant, l'accompagner dans l'acquisition de son autonomie et favoriser sa socialisation et son bien-être physique et psychique.
- Permettre aux parents de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.
- Dispenser les soins nécessaires à l'enfant (repas, change, alimentation...) et assurer une surveillance médicale.
- Collaborer avec les familles et les autres professionnels des services extérieurs, à la prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, compatibles avec la vie en collectivité.
- Soutenir la parentalité par des rencontres, des réunions...
- Favoriser un accueil occasionnel, exceptionnel ou d'urgence lors d'une hospitalisation, d'une insertion professionnelle ou du stage d'un parent, dans la limite des places d'accueil disponibles.

Sous la direction fonctionnelle d'un Responsable, les EAJE sont agréés par le Président du Conseil Départemental et subventionnés par les organismes prestataires dont relèvent les parents.

Capacité et horaires

Au sein des établissements d'accueil collectifs, les enfants sont encadrés par une équipe qui veille à la mise en place du projet pédagogique pour garantir le bien-être des tout-petits.

En crèche familiale, les enfants sont accueillis essentiellement au domicile de l'**assistant maternel**. Les tout-petits découvrent la vie en **collectivité** lors d'ateliers organisés et animés par les éducateurs de jeunes enfants.

Accueil collectif

Type d'établissement	Nom de la structure	Capacité de la structure	Accueil en surnombre	Horaire de la structure	Taux d'encadrement
Grande crèche	Bulle d'Eveil	55 places	63	7h30 - 18h45	1 prof pour 5 enf non marcheur et 1 prof pour 8 enf marcheur
Grande crèche	L'Eveil	40 places	46	7h30 - 18h45	1 prof pour 5 enf non marcheur et 1 prof pour 8 enf marcheur
Crèche	Les Lucioles	25 places	28	7h30 - 18h45	1 prof pour 6 enf quel que soit l'âge
Petite crèche	Bulle à Malice	13 places	15	7h30 - 18h45	1 prof pour 6 enf quel que soit l'âge

Type d'établissement	Nom de la structure	Capacité de la structure	Accueil en surnombre	Horaire de la structure et lieux de déplacement	Taux d'encadrement
Micro-crèche	Halte-Garderie Itinérante Mille Pattes	12 places	14	De 9h - 12h et de 14h - 17h Boissy-le-Châtel - Mouroux - Coulommiers - Saint-Augustin	1 prof pour 5 enf non marcheur et 1 prof pour 8 enf marcheur

Accueil familial

Type d'établissement	Nom de la structure	Capacité de la structure	Accueil en surnombre	Horaire de la structure
Très grande crèche	Les Cigales	110	Respect de l'agrément par assistant maternel	7h - 19h

Le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % (accueil en surnombre) de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du président du Conseil départemental dans la limite d'une moyenne de 100% hebdomadaire.

1.3.2 Définition du projet d'établissement ou de service

Le projet d'établissement comprend notamment :

Un projet social

Il indique les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social en référence à l'analyse des besoins.

Un projet d'accueil :

Ce projet précise dans le respect de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte de la Laïcité :

- **Les prestations d'accueil proposées**

Le projet d'établissement précise les services offerts : type d'accueil (accueil collectif, familial, multi-accueil) la restauration, les horaires, les intervenants ou les activités extérieures, les modalités d'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique et les dispositions prises pour les familles connaissant des difficultés particulières ou engagées dans un parcours d'insertion professionnelle.

- **La présentation des compétences professionnelles mobilisées**

Le projet d'établissement présente les différents membres de l'équipe, leurs qualifications et compétences y compris l'apprentissage, le plan de formation ou de perfectionnement et d'accompagnement professionnel en application des articles R. 2324-37 à 38.

- **La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement**

Le projet d'établissement doit pouvoir préciser les différents moments clés au cours desquels la participation des familles est sollicitée :

- Modalités du premier accueil, la période d'adaptation et ses objectifs
- Les rendez-vous réguliers pour faire le point, les possibilités de rencontrer la directrice, le médecin ou le psychologue
- L'arrivée et le départ, l'espace de l'accueil quotidien
- Le cahier de liaison, s'il existe, qui décrit la vie de l'enfant au quotidien, ses progrès et ses difficultés
- La participation des parents aux réunions de la crèche, au conseil d'établissement (s'il existe).

- **Les modalités des relations avec les organismes extérieurs**

Les conventions avec les partenaires sont précisées dans le projet : partenariat avec les collectivités locales, avec la Caf, modalités de collaboration avec d'autres établissements, etc.

Un projet éducatif :

Il précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants et détermine les méthodes de travail, l'organisation des groupes d'enfants et des activités. Il peut se décliner pour chaque enfant en un projet d'accueil individualisé qui tienne compte des pratiques et des demandes des parents.

2 Le projet social

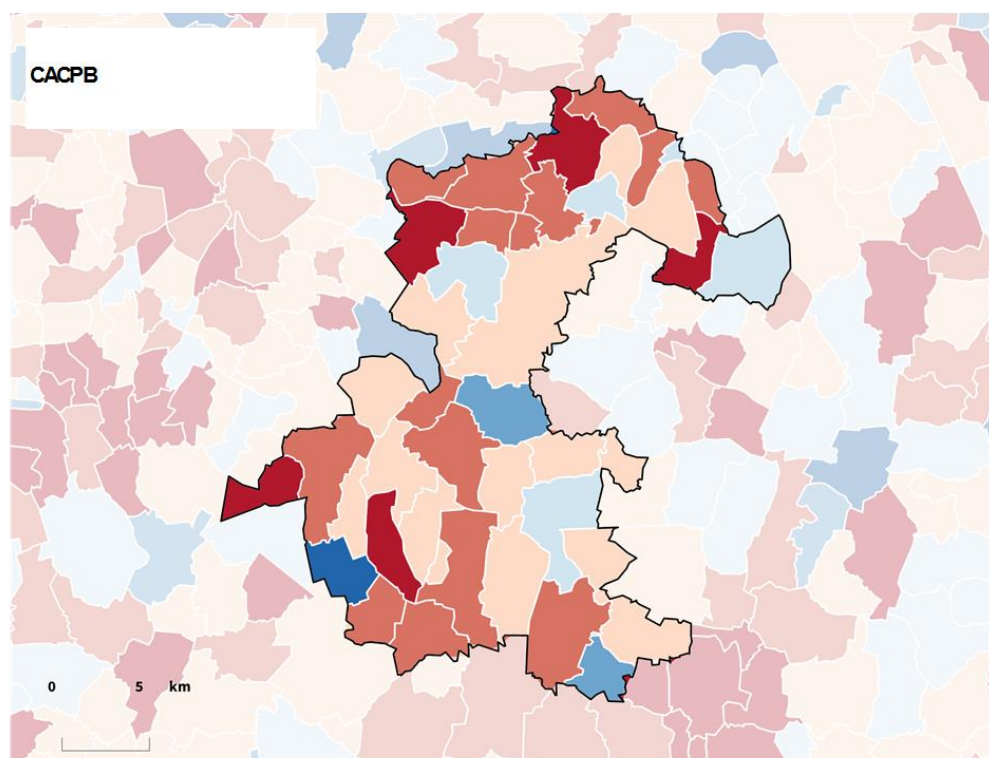
Une population en évolution constante

Le territoire de l'agglomération compte aujourd'hui près de **93 000 habitants**. La population totale était estimée à 91 117 habitants en 2016. De surcroît, une évolution de la population de **3,68 %** a été constatée entre 2011 et 2016.

Trois communes figurent parmi les plus peuplées : Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre et Crécy-la-Chapelle, comptant respectivement 14 947 habitants, 9651 habitants et 4392 habitants. L'évolution démographique de leur population, entre 2011 et 2016, est mesurée ainsi :

- 2,22 % à Coulommiers, qui enregistre une certaine tendance à la stabilisation,
- 4,65 % à La Ferté-sous-Jouarre,
- 3,34 % à Crécy-la-Chapelle.

Sur le territoire précédent de l'agglomération, qui englobait seulement le secteur columérien et le secteur fertois, l'accroissement de la population a été permanent depuis la fin des années 60. De **2009 à 2015**, par exemple, la population a enregistré **une évolution de 4 %**. La carte ci-dessous illustre le détail par commune.



Evolution de la population entre 2010 et 2015

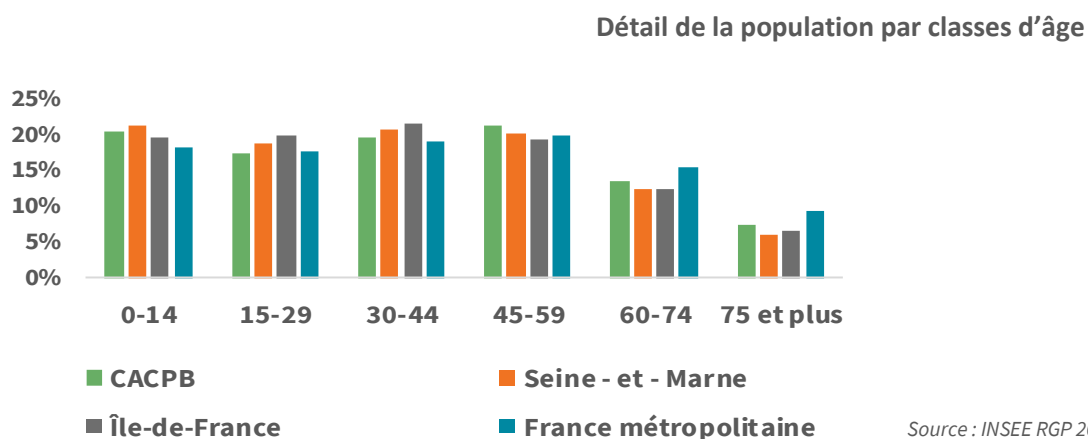


Source : INSEE RGP 2010 et 2015

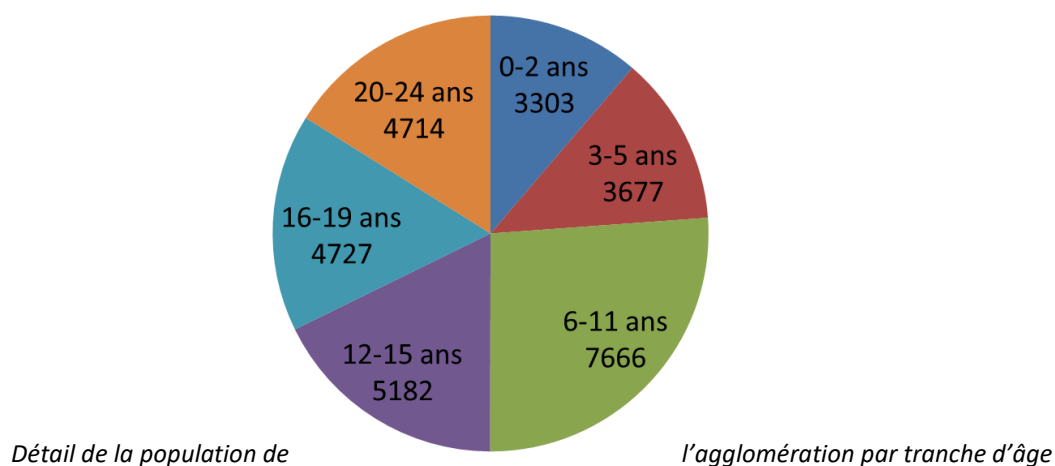
Les nouvelles communes du secteur créçois ayant rejoint la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 enregistrent aussi une évolution de leur population de **3,68 % entre 2011 et 2016**.

Une population relativement jeune

A l'échelle de l'ancien territoire de la Communauté d'agglomération, **la tranche d'âge des 0-14 ans** figurait parmi l'une des plus importantes. En 2015, comme en témoigne le graphique ci-dessous, les 0-14 ans représentaient **21 % de la population** contre 18 % à la même époque en France métropolitaine.



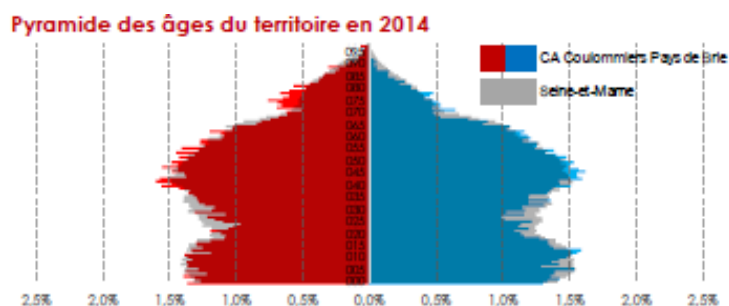
La tranche d'âge la plus significative est celle des **6-11 ans**, qui représentent **8,41 %** de la population totale. C'est également la tranche d'âge la plus représentative sur le département de Seine-et-Marne.



Suivent les tranches d'âge des 12-15 ans, 16-19 ans et 3-5 ans. **Les 0-2 ans représentent, quant à eux, 3,62 % de la population totale de l'agglomération**. Au total, 29 269 enfants sont comptabilisés sur le territoire.

L'ancien territoire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie comptait d'ailleurs **un indice de jeunesse de 1,3**, proche de celui du département, situé à 1,5 et identique à celui de la région Ile-de-France.

Le dernier diagnostic mené par le Département de Seine-et-Marne, sur le périmètre antérieur de la Communauté d'agglomération et sur la base de chiffres de 2014, nuance néanmoins ce propos en soulignant que la population du territoire reste **légèrement plus âgée que celle de Seine-et-Marne**. Un « creux » est constaté surtout pour la tranche d'âge 20-40 ans posant la question du renouvellement de la population active du territoire.



Un nombre important de naissances

1100 naissances sont comptabilisées sur la nouvelle agglomération en 2018 contre 1200 en 2016. L'évolution des naissances reste positive entre 2011 et 2016 pour une progression évaluée à **9,09 %**.

Le diagnostic départemental mené sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération enregistrait 922 naissances en 2015 soit près de **54 naissances pour 1000 femmes** résidant sur le territoire. Ce ratio est inférieur à celui du département, qui s'élevait à 56,9. La fusion des territoires va logiquement conduire à l'augmentation de ce chiffre.

Comparativement, sur **les trois communes les plus importantes** du territoire, on constate, en 2018, les chiffres suivants :

- 199 naissances à Coulommiers, avec une progression des naissances de 25 % entre 2011 et 2016 ;
- 140 naissances à La Ferté-sous-Jouarre contre 126 en 2016 ;
- 50 naissances à Crécy-la-Chapelle, avec une évolution des naissances de 61,9 % entre 2011 et 2016.

L'évolution du nombre d'allocataires à l'échelle de l'agglomération

La Communauté d'agglomération, dans sa nouvelle forme, compte **15 301 allocataires** pour 44 937 personnes couvertes soit **49,3 %** de la population totale. En comparaison, 51,4 % de la population seine-et-marnaise est couverte.

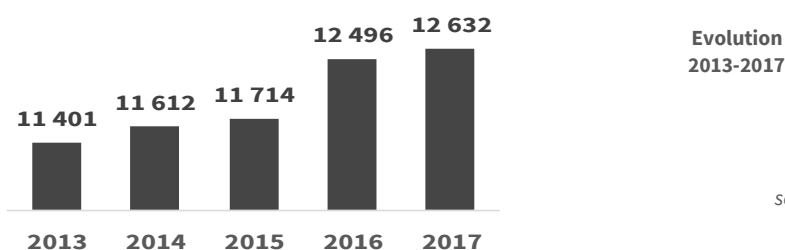
Dans le détail, on comptabilise :

- **2279 allocataires** sur les nouvelles communes entrantes du secteur créçois,
- **4918 allocataires** sur le secteur fertois,
- **7886 allocataires** sur le secteur de Coulommiers.

La couverture de la population de chacun de ces secteurs oscille entre 46 % et 49,5 % de la population totale.

Le nombre d'allocataires est, par ailleurs, **en augmentation** sur ces dernières années, selon les données disponibles à l'échelle de l'ancienne Communauté d'agglomération, à l'exemple du graphique ci-dessous.

Les allocataires de la CAF entre 2013 et 2017 : Il a évolué de 10,8 %.



source : Caf.data, 2017

Plus spécifiquement, selon les derniers chiffres transmis par la CAF, Coulommiers enregistre 3350 allocataires, La Ferté-sous-Jouarre, 1987 et Crécy-la-Chapelle, 717.

Profil familial du territoire

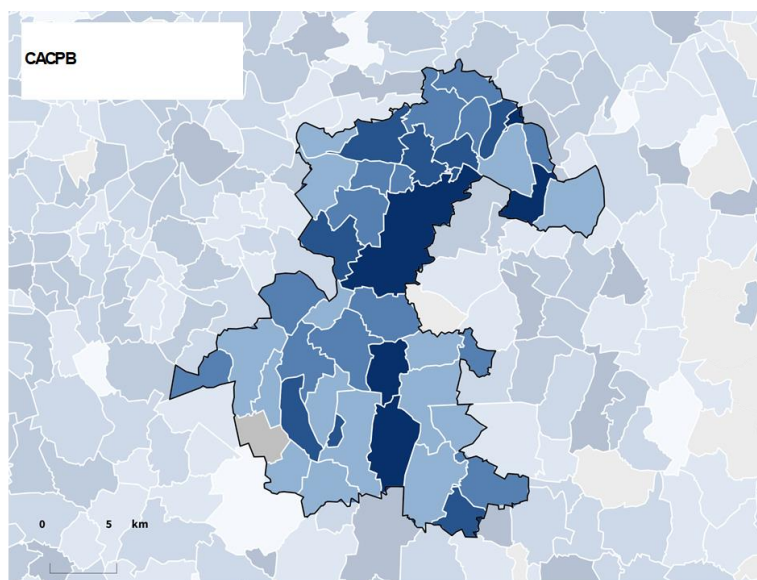
Sur le nombre total d'allocataires, **10 390 ont un ou plusieurs enfants** soit **67,9 %** du nombre total d'allocataires. Sur les communes les plus importantes, la répartition est ventilée selon les chiffres suivants :

- 59 % des allocataires ont des enfants à La Ferté-sous-Jouarre,
- 52,96 % à Coulommiers,
- 69,04 % à Crécy-la-Chapelle.

Au total, 21 468 enfants sont couverts par une prestation CAF. La tranche d'âge la plus représentée reste là-aussi **les 6-11 ans** pour 33,3 % d'entre eux.

8208 couples sont également référencés sur l'ensemble de la nouvelle agglomération, soit 53,6 % de l'ensemble des allocataires. Ce pourcentage reste plus important que celui du Département, qui avoisine 51,6 %. Le territoire semble présenter **un profil familial**. En effet, 93 % des couples ont des enfants. Les chiffres du nombre d'allocataires ayant un ou deux enfants sont d'ailleurs légèrement plus importants que les moyennes départementales : 9,2 % des couples ont un enfant contre 8,5 % en Seine-et-Marne et 27,5 % ont deux enfants contre 25,7 % en Seine-et-Marne.

Le nombre de familles monoparentales sur l'ensemble de l'agglomération équivaut aux pourcentages constatés sur le département. **17,7 % de familles monoparentales** sont comptabilisées sur le territoire pour **18,9 % sur l'ensemble du département**. Le taux varie toutefois selon les communes : Coulommiers compte, par exemple, 21,88 % d'allocataires isolés avec enfants, La Ferté-sous-Jouarre 19,83 % et Crécy-la-Chapelle 19,53 %. La carte ci-dessous montre le détail par communes à l'échelle du périmètre antérieur de la Communauté d'agglomération.



Part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Source : INSEE RGP 2015

Le **taux d'activité féminine**, sur la tranche d'âge 25-49 ans, est évalué, quant à lui, à **81,5 %**. Il est plus important que celui de la Seine-et-Marne, qui atteint les 78,4 %.

3 Le projet d'accueil

3.1 Modes d'accueil

3.1.1 Les types d'accueil - procédures et critères d'attribution des places, minima sociaux, enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique

L'ensemble de ces types d'accueil est détaillé dans le règlement de fonctionnement dans l'introduction. Les procédures et critères d'attribution des places sont détaillés dans le règlement de fonctionnement à l'article 3.

3.2 Services aux familles

Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) : Services du Département

La Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie est couverte par 3 MDS :

- MDS de Coulommiers qui intervient sur le secteur de Coulommiers et la Ferté sous Jouarre
- MDS de Lagny qui intervient sur le secteur de Crécy la chapelle
- MDS de Tournan-en-Brie qui intervient sur la commune de Tigeaux,

L'accueil petite enfance sur le territoire

- 3 Relais Petite Enfance sont répartis sur le territoire : ils sont situés à La Ferté sous Jouarre, Coulommiers et St Germain sur Morin. Ils représentent en personnel 6,3 équivalent Temps plein.
- 587 assistants maternels agréés soit environ 2064 places d'accueil petite enfance possible
- 6 multi-accueils : Les Lucioles (25 places) quartier de Vaux à coulommiers Bulle à Malice (13 places) Ville haute à Coulommiers, Bulle d'éveil (55 places) à Saint-Germain-sur-Morin, L'éveil du Pays Créçois (40 places) à Crécy La Chapelle, deux Multi accueil (24 places en public et 20 places en privé) à La Ferté sous Jouarre.
- 2 crèches familiales dont l'une de 110 places à coulommiers avec des assistants maternels répartis sur Coulommiers, Boissy le Chatel et Mouroux et l'autre de 10 places à La Ferté sous Jouarre avec des assistants maternels uniquement sur la Ferté sous Jouarre.
- 1 Halte-Garderie itinérante 12 places dont un accueil au sein du quartier politique de la ville à coulommiers.
- De nombreuses micro-crèches de 10 places sont ouvertes sur le territoire afin de renforcer et diversifier l'offre de service :
 - o Le jardin d'Oursine à Mauperthuis
 - o Le moulin à malices à Mouroux
 - o Tétine et doudou à Coulommies

- Copains-copines à Coutevroult
 - Les p'tits loups à Coulommiers
 - Mes premiers copains à Coulommiers
 - La petite ourse à Sammeron
 - L'île au soleil à Jouarre
 - Au voile d'Orion à Méry sur marne
 - Les 1001 roses à la Ferté sous Jouarre
 - Les P'tits pitchounes à Guérard
 - Les Ptits baladins à Boissy-le-Châtel
- 1 Maison d'assistants maternels de 12 places à Citry

Parentalité :

- Coccinelle est un lieu d'accueil enfant parent qui permet de renforcer le lien social et de réduire l'isolement. Il se situe au centre de coulommiers face à la mairie.
- De nombreuses actions sont menées conjointement par la ville de Coulommiers et la CACPB pour soutenir la parentalité.

Service à domicile

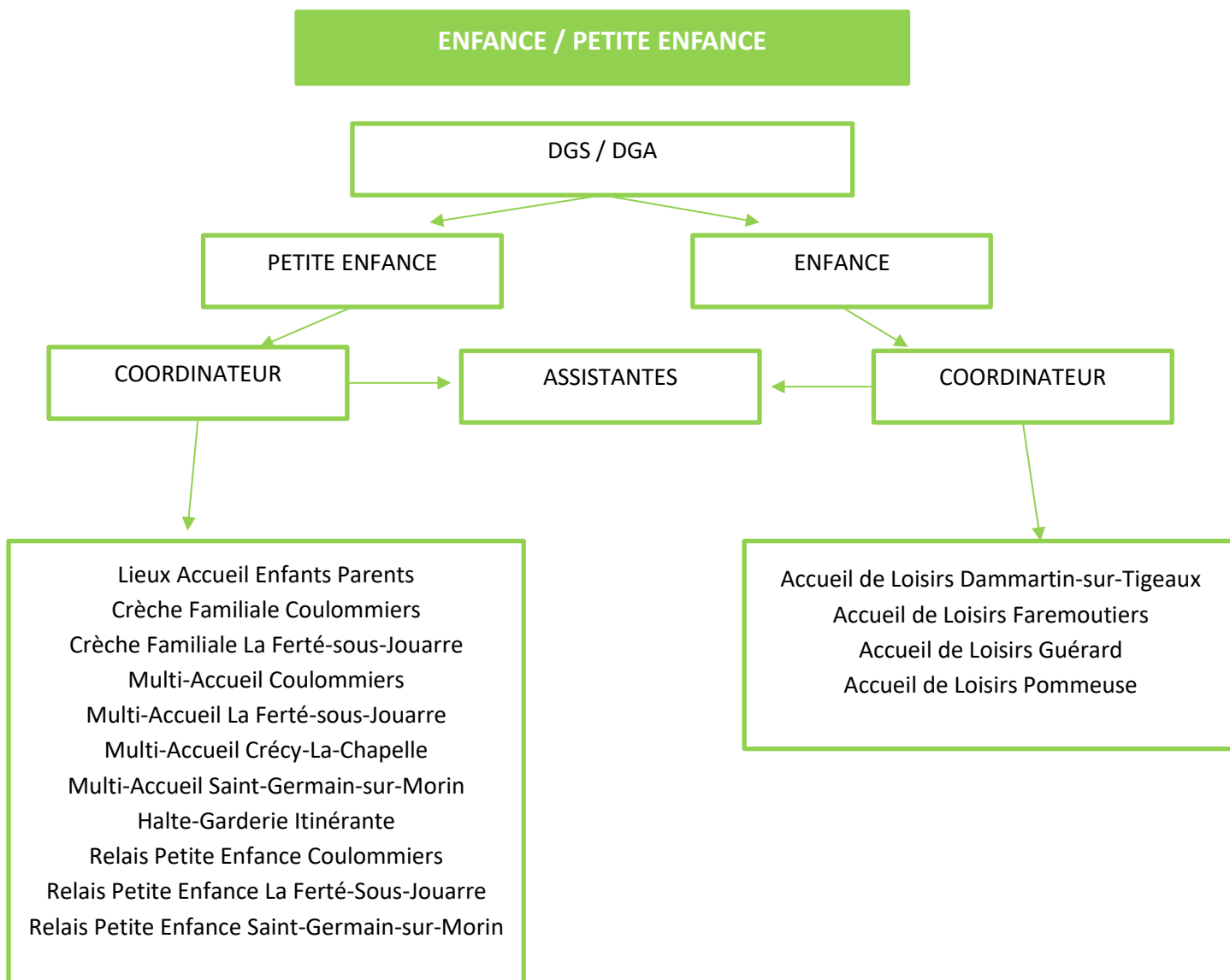
- De nombreuses structures proposent leurs services pour de l'aide : type O2 sur Coulommiers qui rayonne sur le Pays Créçois

3.3 Sécurité des locaux, des équipements et des personnes

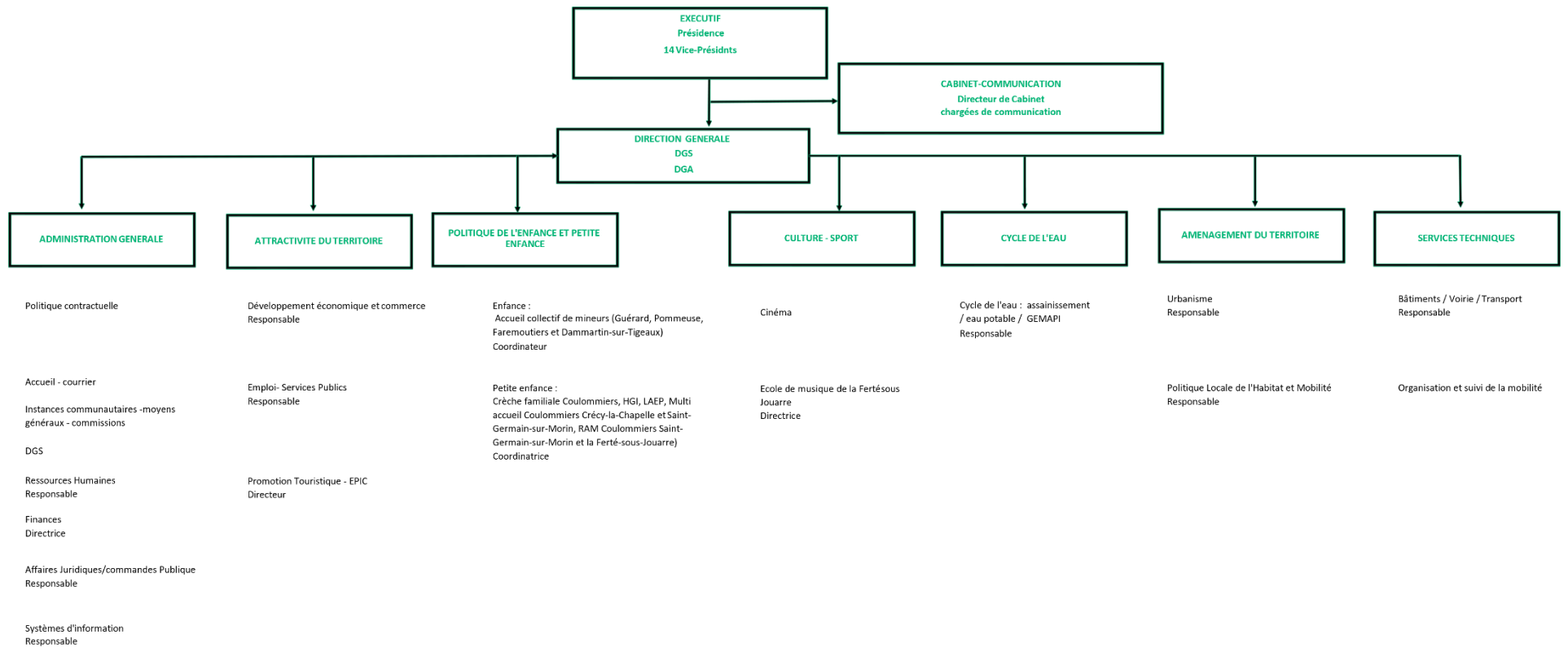
Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Chaque structure possède son propre PPMS qui est présenté en annexe.

3.4 Moyens humains

3.4.1 L'équipe au sein des établissements d'accueil, l'organigramme du personnel des structures



3.4.2 Les services supports



3.4.3 Le suivi de la santé et du développement psychomoteur des enfants

- **Référent santé et d'accueil inclusif (Art. R2324-39 du CSP)**

Il intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.

- **L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique**

Une attention particulière est portée dès l'inscription aux enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Si besoin, pourra être envisagé un projet d'accueil spécifique (aménagement de l'espace, horaires, matériel, partenariats avec des professionnels de santé ...) en collaboration avec le référent santé et accueil inclusif.

Le mode d'accueil pourra s'associer à la réflexion sur le devenir de l'enfant (scolarisation, établissement spécialisé, maintien de l'accueil dans la structure ...).

Seules quelques rares situations individuelles ne sont pas compatibles avec un accueil en collectivité et/ou au domicile de l'assistant maternel.

- **Le projet d'accueil individualisé (PAI)**

Tout problème de santé particulier doit faire l'objet d'un PAI. Celui-ci sera complété par le médecin traitant (avec certificat médical détaillé à l'appui) et validé par le médecin de la structure et signé par le directeur qui en permettra son application.

- **Le suivi médical**

Article R2324-39-1

I.-Pour chaque enfant admis, le directeur de l'établissement s'assure de la remise par les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux à l'établissement ou au service :

1° D'un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;

2° D'une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales, conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8.

L'établissement conserve jusqu'au terme du contrat d'accueil de l'enfant les documents mentionnés aux 1° et 2°.

II.-Lors de l'admission, le directeur, en lien avec le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, informe les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant des conditions dans lesquelles des soins et traitements médicaux mentionnés à l'article R. 2111-1 peuvent être le cas échéant administrés à leur enfant.

Les visites, à minima annuelles, sont aussi l'occasion d'actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des parents.

Elles sont assurées par le médecin de la structure et ne se substituent en aucun cas à celui du médecin de l'enfant. Les titulaires de l'autorité parentale ou les représentants légaux restent responsables du suivi médical de leur enfant.

- **La formation du personnel sur la prévention de la santé**

Des formations individuelles en externe et collectives sur site sont proposées aux professionnels (gestes d'urgence, ergonomie, alimentation de l'enfant...).

Une mise à jour et un suivi des pratiques est assuré au sein des équipes.

Le référent santé et accueil inclusif de la structure établit les protocoles de soins pour les accidents domestiques et les situations d'urgence.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des dispositions à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Il peut aussi être amené à faire des formations ponctuelles pour réactualiser certaines pratiques.

3.4.4 La formation du personnel

Les agents bénéficient de formation du CNFPT afin d'approfondir leur connaissance ou de les accompagner dans une montée en compétence par le biais d'une VAE.

Les demandes sont formulées soit par les agents eux-mêmes, soit par le responsable du service dans le cadre d'un parcours de formation personnalisé.

Des groupes de travail sur les pratiques professionnelles sont poursuivis au sein de chaque structure en dehors de la présence des enfants. Ces groupes sont animés par des professionnels extérieurs à l'équipe de direction. Chaque agent bénéficie de ces temps de réflexion à raison de 6h/an dont 2 heures tous les 4 mois au minimum.

Des journées pédagogiques sont organisées au sein du service petite enfance pour soutenir la réflexion professionnelle sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille.

La collectivité a adhéré à la plateforme collaborative « IdéalCo » qui propose des formations sous forme de Webinaire.

3.4.5 L'accueil des stagiaires

Les structures accueillent et accompagnent des stagiaires de diverses formations en stage court ou en alternance. La CACPB propose des contrats d'apprentissage aux étudiants engagés dans la formation d'éducateur de jeunes enfants.

Des conventions de stage sont établies entre la Communauté d'agglomération, le stagiaire et son établissement de rattachement.

Ces stagiaires sont amenés à participer aux diverses activités au sein de la structure selon leur cursus de formation.

Tout accueil est anticipé dans l'organisation de l'activité, les familles sont informées par voie d'affichage. Un tuteur ou deux sont désignés. Des outils écrits sont utilisés pour garantir la qualité de l'accompagnement.

Des bilans sont effectués à minima à mi-stage et en fin de stage.

Les professionnels des structures participent aux différentes évaluations prévues par les organismes de formation ou d'insertion professionnelle.

L'engagement dans l'accueil des stagiaires permet aux équipes d'échanger sur les pratiques et de se remettre en question.

3.4.6 Bilans / évaluations, améliorations

3.4.6.1 Au sein de l'établissement

3.4.6.1.1 En collectif avec les équipes et la direction du mode d'accueil

En début d'année, la priorité est donnée au partage collectif concernant les adaptations/familiarisations des enfants.

En cours d'année, plusieurs réunions de travail sont organisées pour suivre l'évolution des enfants et partager autour des pratiques (actualisation, harmonisation...). Des visites à domicile régulières sont planifiées pour la crèche familiale.

Des observations aideront à la réflexion et à la prise de décision (des enfants en individuel ou en collectif, de l'aménagement de l'espace, ...).

Un bilan de « fin d'année » est réalisé et permet un ajustement pour l'année suivante (accueil des enfants, organisation d'équipe, aménagement de l'espace...).

Le travail en équipe est garant de la qualité d'accueil.

3.4.6.1.2 En individuel, accompagnement d'un professionnel

Tout nouveau professionnel va bénéficier d'un accueil de toute l'équipe et plus particulièrement du tutorat d'un de ses collègues de proximité.

Des entretiens réguliers sont organisés avec la direction. La détermination d'objectifs d'intégration et de progression guidera cet accompagnement.

Un entretien annuel d'évaluation est réalisé avec la direction. Il permet d'évaluer les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Il se conclue avec la définition de nouveaux objectifs, de perspectives d'évolution et des thèmes de formation souhaités.

Des entretiens intermédiaires, si besoin, sont réalisés pour accompagner le professionnel dans l'atteinte de ses nouveaux objectifs.

Devant toute situation individuelle qui le nécessite, l'entretien individuel est privilégié.

3.4.6.1.3 Avec le service ou organisme gestionnaire

Des commissions petite enfance sont organisées pour présenter aux élus le travail réalisé par les services. Ces commissions permettent de définir la politique petite enfance à mettre en œuvre et évaluer l'offre de service mise à disposition des administrés.

3.5 Les moyens matériels

Chaque structure est dotée de matériel répondant aux besoins des enfants accueillis :

- Matériel de puériculture
- Matériel pédagogique
- Jeux/ jouets
- Mobilier
- Matériel administratif
- Matériel de soins et d'hygiène
- ...

3.6 Les moyens financiers

Le budget de chaque structure est constitué :

- Des participations des familles,
- Des subventions du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations familiales et de la Mutualité Sociale Agricole
- Des fonds propres de la collectivité gestionnaire des structures d'accueil.
- Des conventions financières peuvent être signées avec des collectivités extérieures à la CACPB pour l'accueil des ressortissants de leur commune.

3.7 Les partenaires

- **Le Département :**

Les services PMI départemental assurent le suivi de l'agrément des structures EAJE. Les conseillères techniques ont un rôle de contrôle, de soutien, de conseil et d'accompagnement des collectivités et des responsables de structure.

D'autre part, la Maison Départementale des Solidarités (MDS) est sollicitée pour des besoins particuliers (agrément d'assistants maternels, prévention/protection de l'enfance ...).

- **La Caisse d'Allocations Familiales :**

Elle soutient les collectivités dans l'offre de service autour de l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

- **La Mutualité Sociale Agricole :**

Elle complète l'action de la CAF pour les ressortissants de son régime.

- **Autres :**

D'autres partenariats plus ponctuels se mettent en place (établissements scolaires, services de soins, soutien à la parentalité, associations culturelles ou sportives ...).

3.8 Communication

Le service Communication de la CACPB est chargé d'alimenter les pages du site internet de la collectivité. La petite enfance dispose de plusieurs pages dédiées présentant toute l'offre de service à destination des administrés.

Les administrés peuvent transmettre leur demande via la fiche contact ou contacter directement le service.

Des informations sont transmises régulièrement via le Facebook de la CACPB sur le quotidien du service petite enfance, les projets et les manifestations programmées.

Chaque structure communique auprès des familles accueillies sur le quotidien des enfants via des panneaux d'affichage à l'intérieur de la structure.

Les responsables sont à l'écoute des familles pour les accompagner dans leur rôle de parents, répondre à leur questionnement et soutenir leur projet éducatif parental.

4 Le projet éducatif (descriptif) et pédagogique (analytique)

La bienveillance est à l'origine de nos valeurs éducatives qui guident nos pratiques professionnelles au quotidien :

La confiance	La créativité – la culture
Le respect	La socialisation
La sécurité affective et physique	La co-éducation
L'écoute	L'environnement
L'ouverture d'esprit	L'égalité
La liberté/le libre choix pour l'enfant	L'observation
L'autonomie	

Valeurs éducatives	Quelques engagements concrets
--------------------	-------------------------------

<p>Confiance</p> <p><i>Sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre, à quelque chose</i></p>	<p>Instaurer un climat de confiance et de transparence enfants, parents et professionnels Partager les informations nécessaires au bien-être et à la santé de l'enfant tout en étant garant de la confidentialité</p>
<p>Respect</p> <p><i>Sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers ; manifestations de ces égards</i></p>	<p>Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant Se mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler Appeler l'enfant par son prénom Proposer sans forcer ou presser l'enfant Privilégier avant tout l'intérêt de l'enfant Prendre en compte les besoins et les rythmes de l'enfant dans la limite des contraintes collectives Initier l'enfant au respect et au partage Se respecter entre adultes</p>
<p>Sécurité physique et affective</p>	<p>Garantir des soins de qualité (sécurité, confort, ergonomie, autonomie...) Avoir une attitude bienveillante Offrir des repères stables (au sein de l'équipe d'accueil, dans le temps, dans l'espace) Laisser à disposition de l'enfant son objet transitionnel Garantir une présence adulte contenante et soutenante à l'enfant Poser un cadre avec des limites claires et identiques pour tous Verbaliser à l'enfant les intentions et les actes Valoriser et encourager l'enfant pour développer son estime de soi Favoriser les interactions sociales et minimiser les conflits Soutenir l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions, de ses intérêts et de ses désirs et lui verbaliser</p>
<p>L'écoute</p> <p><i>Prêter attention à ce que quelqu'un dit pour l'entendre et le comprendre</i></p>	<p>Privilégier des temps et des soins individualisés</p>
<p>L'ouverture d'esprit</p> <p><i>Aptitude à comprendre des questions diverses et nouvelles, à admettre des points de vue opposés.</i></p>	<p>Capacités à s'adapter aux situations, aux familles</p>

<p>La liberté</p> <p><i>Situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé</i></p>	<p>Permettre à l'enfant de découvrir son corps, de faire ses propres expériences motrices et sensorielles pour apprendre et grandir</p> <p>Offrir à l'enfant un environnement adapté et le laisser évoluer librement : jouer, rêver, expérimenter, découvrir, ...</p> <p>Offrir à l'enfant la possibilité de participer ou non à des ateliers dirigés</p>
<p>L'autonomie</p> <p><i>Capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui ; caractère de quelque chose qui fonctionne ou évolue indépendamment d'autre chose</i></p>	<p>Positionner l'enfant au centre de l'action en s'appuyant sur ses ressources personnelles, ses compétences et capacités et ses intérêts.</p> <p>Encourager et accompagner l'enfant dans la découverte et l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne</p>
<p>La créativité</p> <p><i>Capacité, faculté d'invention, d'imagination ; pouvoir créateur</i></p>	<p>Permettre à l'enfant de créer, d'innover et d'imaginer</p> <p>Initier l'enfant à l'art et à la culture</p> <p>Développer la sensorialité</p>
<p>La socialisation</p> <p><i>Processus pour lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante et s'intègre dans la vie sociale</i></p>	<p>Être ouvert aux différences individuelles et familiales, les partager et s'en enrichir (culture, genre, ethnie, croyances, enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique...) tout en garantissant un cadre laïque</p> <p>Accompagner l'enfant dans sa relation aux autres (langage verbal et non verbal...) et à la vie en société pour devenir le citoyen de demain</p> <p>Favoriser le partenariat de proximité</p> <p>Inscrire l'enfant dans sa future position de citoyen</p>
<p>La co-éducation</p> <p><i>Associer les parents aux principes éducatifs de la structure</i></p>	<p>Positionner le parent dans son rôle de premier éducateur de son enfant</p> <p>Reconnaître le modèle éducatif parental</p> <p>Mettre l'écoute et le dialogue au centre de la relation parents-professionnels</p> <p>Partager les connaissances et les valeurs entre les deux milieux</p> <p>Garantir une période de familiarisation-adaptation</p> <p>Permettre aux parents de connaître la structure : organigramme, locaux, organisation, matériels, ...</p> <p>Garantir des temps de transmissions</p> <p>Développer le lien social en reconnaissant la place des parents auprès de leur enfant et dans l'établissement</p> <p>Favoriser l'implication des familles</p>

<p>L'environnement</p> <p><i>Ensemble des conditions naturelles et culturelles qui peuvent agir sur les organismes vivants et les activités humaines</i></p>	<p>Privilégier le contact réel avec la nature Evoluer dans un environnement beau, sain et propice à l'éveil Développer les gestes éco/responsables Sensibiliser à la préservation de l'environnement</p>
<p>L'égalité</p> <p><i>Toutes personnes dans la même situation doivent être traitées de manière identique</i></p>	<p>Lutter contre les stéréotypes Lutter contre les violences Lutter contre les discriminations L'égalité des chances Favoriser la mixité sociale</p>
<p>L'observation</p> <p><i>Action de considérer avec une attention soutenue afin de mieux connaître</i></p>	<p>Se laisser guider par l'observation de l'enfant et de son environnement (familial, social)</p>

Nos pratiques professionnelles, comme la journée d'accueil de l'enfant, sont rythmées par 5 temps forts :

1. **L'accueil**
2. **L'éveil**
3. **Les soins**
4. **Les repas**
5. **Le sommeil**

De plus, au quotidien, nous portons une attention particulière au respect de l'environnement (produits, matériel, organisation du travail) afin que les professionnels et les enfants évoluent dans un milieu le plus sain possible.

4.1 L'accueil

4.1.1 Favoriser un accueil de qualité pour l'enfant et sa famille à son arrivée

- Initier une relation de confiance dès l'élaboration du contrat
- Privilégier la communication : écoute et dialogue
- Faire visiter le lieu d'accueil
- Mettre en place une période d'adaptation, de familiarisation et organiser une séparation progressive, pour les accueils d'urgence, un minimum d'adaptation sera proposé à la famille.
- Proposer un espace d'accueil à l'enfant et sa famille

- Identifier des professionnels référents/relais
- Travailler en équipe
- S'adapter aux différents accueils (réguliers, occasionnels ou d'urgence)
- Penser la place de l'enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique

4.1.2 Maintenir un accueil de qualité sur la continuité

- Garantir des temps d'accueil à l'arrivée et au départ de l'enfant
- Garantir des transmissions de qualité entre « la maison et le lieu d'accueil »
- Soutenir et faire évoluer les compétences et pratiques des professionnels (réunions, journées pédagogiques, formations, revues et articles professionnels...)
- Penser la place des parents et favoriser leur participation (réunions, conférence, ateliers, ...)

4.2 L'éveil

4.2.1 Soutenir l'épanouissement/l'éveil de l'enfant

- Prendre en compte l'individualité de l'enfant et le cadre collectif
- Accompagner/guider l'enfant avec bienveillance

4.2.2 Accompagner l'enfant dans la découverte de son environnement humain et matériel

- Proposer un cadre sécurisant avec des règles et limites claires et harmonisées
- Garantir des repères et des rituels stables (coins jeux fixes, ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, rangement...)
- Privilégier les activités en extérieur
- Favoriser la participation des familles et des partenaires

4.2.3 Proposer une variété de supports pédagogiques

- Tenir compte des capacités et intérêts de l'enfant (jeux adaptés à son développement...)
- Rendre l'enfant acteur pour le guider sur le chemin de l'autonomie
- Valoriser le plaisir et l'expression des émotions
- Privilégier le jeu libre comme activité essentielle de l'enfant (libre choix, expérimentation, découverte, créativité, confiance...)
- Proposer des ateliers variés
- Organiser les groupes d'enfants : en groupes restreints, en groupes d'âges communs et/ou d'âges mixtes

4.3 Les soins

Les soins sont l'occasion de répondre aux besoins physiques et affectifs de l'enfant en lui apportant une attention particulière.

4.3.1 Répondre aux besoins individuels de l'enfant dans un cadre collectif

- Se concerter avec les parents et observer l'enfant pour être au plus près de ses besoins et de ses capacités
- Anticiper le soin (matériel, moment...)
- Privilégier la sécurité, le confort, l'ergonomie et l'autonomie
- Sensibiliser l'enfant et sa famille à la prévention (lavage de mains, coups de chaleur, déshydratation ...)
- Appliquer les protocoles médicaux et d'urgence
- Proposer à l'enfant à se séparer de son objet transitionnel / tétine à des moments clés de la journée (atelier dirigé...)

4.3.2 Développer une relation privilégiée enfant/adulte

- Prévenir l'enfant avant tout soin
- Privilégier la relation duelle
- Proposer le soin au moment le plus opportun pour l'enfant si possible
- Accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et ses sensations physiques et émotionnelles (nommer les parties de son corps, dire si c'est chaud, mouillé...)
- Valoriser l'enfant dans sa participation et ses progrès

4.3.3 Respecter l'intimité de l'enfant

- Accompagner l'enfant dans la découverte de sa propre intimité et dans le respect de celles d'autrui.
- Proposer un environnement favorable au respect de la pudeur (cloisonnettes, ...)

4.4 Les repas

Le repas est un moment privilégié en termes de découverte, d'échange, de convivialité et de plaisir. Il permet à l'enfant de nombreux apprentissages : physiques, affectifs, sociaux et culturels.

4.4.1 Respecter le développement de l'enfant

- Permettre la poursuite de l'allaitement maternel
- Accompagner l'enfant à être autonome (manger avec les mains, la cuillère, boire au verre, se servir seul, ...)
- Poursuivre la diversification amorcée par les parents
- Adapter l'alimentation au développement de l'enfant (textures, aide, installation...)
- Laisser l'enfant manger à son rythme dans la limite de l'organisation de la collectivité

4.4.2 Proposer une alimentation saine et variée

- Garantir l'hygiène et la sécurité des aliments (méthode HACCP : analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise)
- Proposer des menus équilibrés et adaptés
- Garantir une diversification la plus large possible
- Prévenir le surpoids et l'obésité (limiter les rajouts de sel et de sucre, contrôler les quantités, privilégier les présentations en morceaux...)
- Introduire des produits issus de l'agriculture biologique et/ou en circuit court
- Communiquer avec les parents sur l'alimentation de leur enfant (menus, saveur, apport nutritionnel, origine des produits...).

4.4.3 Privilégier une ambiance favorable à la prise des repas

- Organiser un retour au calme avant le repas,
- Faire participer l'enfant (mettre la table, se servir...),
- Expliquer à l'enfant les règles et limites autour du repas (ne pas crier, rester assis,...),
- Présenter à l'enfant ce qu'il va manger (montrer l'aliment entier fruits/légumes dans la mesure du possible, découpage de l'aliment où et comment),
- Proposer à l'enfant de goûter à tous les aliments sans le forcer
- Proposer à boire de l'eau à volonté de manière adaptée au développement et aux besoins,
- Installer l'enfant à table avec d'autres enfants dès que possible,
- Réfléchir la place de la tétine et de l'objet transitionnel pendant les temps de repas,
- Rendre possible la célébration des anniversaires
- Organiser des repas « différents » (à l'extérieur, à thème lors d'évènements festifs, en groupe d'âges mélangés...)

4.5 Le sommeil

Le besoin de dormir et de se reposer est une nécessité pour tout être humain afin de permettre à l'organisme de fonctionner de façon optimale.

4.5.1 Répondre au besoin de repos/sommeil individuel de l'enfant dans un cadre collectif

- Organiser l'aménagement de l'espace pour permettre à l'enfant de se reposer/de dormir (nid, coussins, lits, couchettes matelas ...)
- Ponctuer la journée de moments calmes
- Organiser des petits groupes si possibles
- Répondre à la demande de l'enfant sur un besoin de relation plus individuelle dans la mesure du possible
- Garantir la mise à disposition, à tout moment de la journée, de l'objet transitionnel et de la tétine pour les enfants concernés
- Proposer systématiquement à l'enfant un temps de repos/sommeil

- Assurer des conditions d'endormissement sécurisantes et rassurantes (proximité physique de l'adulte, repères, objet transitionnel, tétine, pièce semi-obscur...)
- Garantir un réveil échelonné

5 La place des familles

- Les conseils de crèche (*pas mis en place à ce jour*)

- L'accueil des parents au quotidien

Sont évoqués durant les temps d'accueil physiques du matin et du soir les éléments du quotidien (observations de l'enfant, réponses aux besoins physiologiques, particularités liées à l'enfant/la famille/la structure, ...).

Se rajoutent les contacts téléphoniques et mails.

Une traçabilité écrite est garante de la continuité de tous ces échanges.

L'accueil est aussi l'occasion d'échanger, de s'enrichir les uns des autres et de renforcer le lien social.

Une attention particulière est apportée à la disponibilité, la confidentialité, au respect de la place des parents et à la mise en valeur de l'individualité de l'enfant.

- **Un espace dédié aux parents**

Les parents ont à disposition différentes installations pour être accueillis avec leur enfant (chaises, casiers, panneaux d'information, local poussettes...).

Cet espace permet aussi de leur faire partager certains moments (exposition de photos, de matériels pédagogiques, ...), d'accéder à des informations préventives et de découvrir des services de proximité (médiathèque, bibliothèque, événements culturels, ...).

S'ajoute les affichages légaux : règlement de fonctionnement et menus, par exemple.

- **L'allaitement maternel**

La continuité de l'allaitement maternel est encouragée : une procédure prévoit par exemple de faire bénéficier à l'enfant du lait de sa mère dans le respect des règles d'hygiène. Un espace sera mis à disposition au sein de la structure pour les parents qui souhaitent poursuivre cette alimentation.

- **Les réunions de parents**

Des réunions d'accueil peuvent être proposées : accueil et présentation des personnes dans le futur lieu de vie des enfants, présentation des grandes lignes du projet d'année en lien avec la « journée d'accueil type », rappel de certains points du règlement de fonctionnement...

En fonction des besoins repérés, d'autres réunions peuvent être proposées au cours de l'année.

Par ailleurs, les parents sont invités aux différentes actions collectives mises en place par la communauté d'agglomération sur des thèmes de la petite enfance.

- **Les événements festifs**

En fonction des événements organisés, les parents peuvent être sollicités voir co-animer : participation à des ateliers, fourniture de matériel, de nourriture...

Ce temps partagé peut être l'occasion d'échanges moins formels si précieux pour connaître et reconnaître les valeurs de chacun. Il permet aussi aux parents comme aux professionnels d'observer l'enfant dans un contexte différent du quotidien.